



- EQUILEVE -

Conditions de prêt

L'Equilève (valeur 9 000€) est la propriété du CRE Provence, il est entreposé au Centre Equestre Cheval et Soleil (chemin de la pie ste Anne - 84120 - PERTUIS).

Il est gracieusement mit à la disposition des clubs (de Provence) désireux d'accueillir un public de personnes à handicap, mais sous certaines conditions. Les clubs en faisant la demande de prêt s'engagent à respecter l'intégralité des règles suivantes :

1. **Demande par mail à creprovence@wanadoo.fr, précisant le nom du club, les dates concernées par le prêt.**
2. Demande de [rdv auprès de Yannique Bourglan](#) (06.61.64.53.46) pour [le retrait et le retour du matériel](#).
3. [Chèque de caution de 800€ à l'ordre du CRE Provence à remettre à Yannique BOURGLAN](#) en échange de l'Equilève.
4. Lors de l'emprunt et lors du rapport de l'Equilève l'état sera vérifié par [Yannique BOURGLAN](#).
5. En cas de détérioration ou de perte d'éléments la facturation sera faite au nom du club emprunteur (tarif fourni par Mac 7, fournisseur de l'Equilève).
6. En cas de non remboursement des éléments manquants ou cassés, le chèque de caution sera encaissé en totalité.
7. L'Equilève doit avoir été nettoyé avant d'être restitué.

En cas de non respect d'une ou plusieurs de ces règles, le CRE se réserve le droit de refuser les futures demandes de prêt du club concerné.

